



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 14413

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la décision de la généralisation du bac professionnel en trois ans. La quasi-totalité des professionnels qui emploient des élèves et anciens élèves de ces sections reconnaissent la qualité de la formation telle qu'elle est organisée jusqu'à présent (cursus de quatre années d'études). La destruction de ces filières telle qu'elle est envisagée par le ministère aurait donc des conséquences catastrophiques pour ces étudiants et aussi pour l'ensemble des domaines professionnels. Cette disposition purement comptable est une atteinte à l'enseignement professionnel agricole public. Elle néglige la spécificité de cette filière et la situation particulière des territoires. Elle impliquerait des suppressions importantes de postes, de sections et de filières entières. À titre d'exemple, dans le Sud de la Haute-Garonne, à Saint-Gaudens, les élèves et le personnel enseignant et administratif du lycée agricole se sentent pleinement concernés. La crainte de la disparition progressive des BEP, qui fonctionnaient comme passerelle vers le bac en deux ans, entraînera un niveau en baisse avec une année de formation en moins, la suppression des 4e et 3e Agricole et une baisse de l'offre de formation avec des stages professionnels sacrifiés et un diplôme dévalorisé. Aussi, compte tenu de l'enjeu aussi bien éducatif qu'économique et social, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend remettre en question cette réforme.

Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans dans l'enseignement agricole sera mise en oeuvre à l'éducation nationale. Elle concerne l'ensemble de l'enseignement professionnel. Elle a pour but d'amener un plus grand nombre d'élèves au baccalauréat et de mettre la voie professionnelle à égalité d'intérêt avec les voies générales et technologiques. L'enseignement agricole ne peut rester à l'écart de cette évolution. Il conviendra bien sûr de prendre en compte les spécificités du secteur agricole. Dans cette perspective, le brevet d'études professionnelles, qui représente un bon niveau de recrutement, sera conservé, le maintien de ce diplôme permettant d'autre part d'éviter les sorties sans qualification. La réforme sera conduite avec le souci permanent de donner à tous les élèves les meilleures chances de réussite. C'est pourquoi l'année 2008 sera entièrement consacrée à la réflexion et à la concertation avec les enseignants et avec les filières professionnelles, pour mettre en place, à partir de la rentrée 2009, des secondes professionnelles adaptées aux besoins des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14413

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 247

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2063